



RÈGLEMENT NUMÉRO 1239

décrétant un emprunt de 436 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection des conduites d'égouts sanitaires et pluviaux sur les rues Rolland, Mont-du-Rocher et sur le boulevard des Monts, incluant le coût des travaux, les frais inhérents, les honoraires professionnels de surveillance, les taxes, les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 436 000 \$.

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue publiquement le 19 décembre 2016 à 20 h, dans la salle du conseil municipal située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, lieu ordinaire des séances à laquelle étaient présents mesdames et messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Gilles Legault	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Diane de Passillé	District 6

sous la présidence de monsieur le maire Robert Milot.

Tous membres dudit conseil et en formant le quorum.

ATTENDU QUE des travaux de réfection de la conduite pluviale et d'une partie de l'égout sanitaire sont nécessaires;

ATTENDU QUE le règlement 1228 décrétait un emprunt et une dépense pour la réalisation des plans et devis pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle ne dispose pas actuellement des sommes requises pour payer le coût de ces travaux ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt pour payer le coût des travaux ainsi que les honoraires pour la surveillance, le laboratoire et tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 21 novembre 2016 par monsieur le conseiller Roch Bédard ;

LE CONSEIL MUNICIPAL décrète qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

Article 1

Que le conseil est autorisé à faire réaliser des travaux de réfection des conduites d'égout pluvial sur la rue Rolland, la rue du Mont-du-Rocher et le boulevard des Monts ainsi qu'une partie de la conduite d'égout sanitaire, et à emprunter une somme de 436 000 \$ pour assumer le coût des travaux, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus.

L'estimation détaillée des coûts préparée par la trésorière, madame Brigitte Forget datée du 28 novembre 2016 (Annexe A) et celle préparée par monsieur Mathieu Beauregard, ingénieur de la firme MLC et associés Inc. datée du 8 novembre 2016 (Annexe B), lesquelles sont jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 2

Que le conseil est autorisé à dépenser une somme ne devant pas excéder le montant de 436 000\$ pour les fins du présent règlement, cette somme inclut tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert à l'annexe A.

Article 3

Que l'emprunt soit remboursé sur une période de 20 ans.

Article 4

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 13,79% de l'emprunt pour la portion visant la réfection de la conduite d'égout sanitaire, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par le système d'égout sanitaire municipal du secteur de l'usine de traitement des eaux usées de Mont-Rolland, lesquels sont identifiés en brun par le plan joint au présent règlement sous l'annexe C, datée du 13 novembre 2016, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 5

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 64,82% de l'emprunt pour la portion visant la réfection de la conduite d'égout pluvial, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par le système d'égout pluvial municipal du secteur de l'usine de traitement des eaux usées de Mont-Rolland, lesquels sont identifiés en vert par le plan joint au présent règlement sous l'annexe D, datée du 13 novembre 2016, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 21,39% de l'emprunt pour la portion visant la réfection complète de la chaussée, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur l'ensemble des immeubles imposables sur le territoire, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 7

Que s'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 8

Que le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Article 9

Que le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme du remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

Article 10

Que le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion	21 novembre 2016
Adoption	19 décembre 2016
Approbation — Personnes habiles à voter	10 janvier 2017
Approbation MAMOT	23 février 2017
Entrée en vigueur le	1 ^{er} mars 2017

Signé à Sainte-Adèle, ce 7^e jour du mois de mars de l'an 2017.

(s) Robert Milot

(s) Simon Filiatreault

Robert Milot
Maire

Simon Filiatreault
Greffier et directeur des Services juridiques

CERTIFICAT D'APPROBATION**RÈGLEMENT NUMÉRO 1239**

En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* :

Règlement numéro 1239 décrétant un emprunt de 436 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection des conduites d'égouts sanitaires et pluviaux sur les rues Rolland, Mont-du-Rocher et sur le boulevard des Monts, incluant le coût des travaux, les frais inhérents, les honoraires professionnels de surveillance, les taxes, les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 436 000 \$.

Par le conseil	19 décembre 2016
Personnes habiles à voter	10 janvier 2017
Par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	23 février 2017

(s) Robert Milot

(s) Simon Filiatreault

Robert Milot
Maire

Simon Filiatreault
Greffier et directeur des Services juridiques

"ANNEXE A"
VILLE DE SAINTE-ADÈLE

Travaux de réfection des conduites d'égout pluvial et sanitaire sur les rues Rolland, Mont-du-Rocher et sur le boulevard des Monts

RÈGLEMENT 1239

Coût des travaux

Coût des travaux (Annexe B) 347 332 \$

Frais incidents

Honoraires de surveillance	6 000 \$	
Honoraires contrôle de la qualité	5 000 \$	
Honoraires d'arpenteurs	5 000 \$	
Honoraires - acquisition de servitudes	3 000 \$	
Avis divers et permis	1 500 \$	
Taxes	19 533 \$	
Imprévus (autres que ceux inclus dans le coût des travaux)	23 635 \$	
Frais de financement	25 000 \$	88 668 \$

Coût total du projet

436 000 \$

Financement

Emprunt 20 ans

436 000 \$


Brigitte Forget
Trésorière
Le 28 novembre 2016

Date: le 8 novembre 2016



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

PROJET

Remplacement de la conduite pluviale
Rue du Mont-du-Rocher et boulevard des Monts

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DU COÛT DES TRAVAUX

(Plans nos 16-2195 C-01 à C-03)

1. Travaux d'égout sanitaire	43 252.00 \$
2. Travaux d'égout pluvial et de drainage	203 375.00 \$
3. Travaux de fondations de rue	17 190.00 \$
4. Travaux de pavage et de bordures	44 415.00 \$
5. Aménagement	5 000.00 \$
6. Gestion de la circulation	2 000.00 \$
7. Marquage de chaussée	500.00 \$
Sous-total:	315 732.00 \$
Imprévus:	31 600.00 \$
Sous-total:	347 332.00 \$
T.P.S. (5%):	17 400.00 \$
T.V.Q. (9,975%):	34 700.00 \$
TOTAL DE L'ESTIMATION PRÉLIMINAIRE:	399 432.00 \$

MLC ASSOCIÉS inc.
Experts-Conseils

Mathieu Beauregard, ing.

Mathieu Beauregard, ing.

Remplacement de la conduite pluviale - rue du Mont-du-Rocher et boulevard des Monts

ART.	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ DE MESURE	x	PRIX UNITAIRE	=	MONTANT
1.	TRAVAUX D'ÉGOUT SANITAIRE						
1.1	Conduite d'égout en CPV DR-35 ● 250 mm diam.	67	m lin.	x	250.00 \$	=	16 750.00 \$
1.2	Regard d'égout préfabriqué en B.A. avec joints étanches (BNQ 2622-400), cadre et tampon ajustables et grille de sécurité dans les regards de 3,0 m et plus de profondeur ● 1 200 mm diam.	2	unités	x	7 000.00 \$	=	14 000.00 \$
1.3	Regard et conduite d'égout sanitaire à enlever		Forfaitaire			=	3 000.00 \$
1.4	Matériau d'emprunt cl. "B" incluant transport et disposition hors site des matériaux inutilisables	100	m cu.	x	15.00 \$	=	1 500.00 \$
1.5	Essais d'infiltration, d'exfiltration et de déformation	67	m lin.	x	6.00 \$	=	402.00 \$
1.6	Branchement de services d'égouts et aqueduc existant à localiser et reconstruire	4	unités	x	1 500.00 \$	=	6 000.00 \$
1.7	Récurrence et nettoyage d'une conduite d'égout sanitaire existante	100	m lin.	x	6.00 \$	=	600.00 \$
1.8	Conduite d'aqueduc existante à localiser, soutenir et protéger		Forfaitaire			=	1 000.00 \$
	TOTAL (Égout sanitaire)					=	43 252.00 \$
2.	TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL ET DE DRAINAGE						
2.1	Conduite en B.A. (BNQ 2622-120) avec joints de caoutchouc, cl. IV ou PEHD double paroi, R-320 ● 750 mm diam.	191	m lin.	x	700.00 \$	=	133 700.00 \$
2.2	Regard d'égout ou regard-puisard préfabriqué en B.A. avec joints étanches (BNQ 2622-400), cadre ou grille et tampon ajustables et grille de sécurité dans les regards de 3,0 m et plus de profondeur ● 1 600 mm diam.	5	unités	x	10 000.00 \$	=	50 000.00 \$
2.3	Conduite existante à enlever, transporter et disposer		Forfaitaire			=	6 000.00 \$
2.4	Enrochement 100-200 mm, 300 mm d'épaisseur, incluant membrane géotextile	60	m car.	x	30.00 \$	=	1 800.00 \$

Remplacement de la conduite pluviale - rue du Mont-du-Rocher et boulevard des Monts

ART.	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ DE MESURE	x	PRIX UNITAIRE	=	MONTANT
2.5	Enrochement 200-300 mm, 500 mm d'épaisseur, incluant membrane géotextile	45	m car.	x	50.00 \$	=	2 250.00 \$
2.6	Mur en pierre à démolir et disposer		Forfaitaire			=	2 000.00 \$
2.7	Matériau d'emprunt cl. "B" incluant transport et disposition hors site des matériaux inutilisables	100	m cu.	x	15.00 \$	=	1 500.00 \$
2.8	Excavation et mise en forme de fossé	55	m lin.	x	25.00 \$	=	1 375.00 \$
2.9	Conduite d'égout pluvial à abandonner et remplir de béton sans retrait ● 900 mm diam.	50	m lin.	x	75.00 \$	=	3 750.00 \$
2.10	Muret existant à protéger ou remplacer (3650, rue Rolland)		Forfaitaire			=	1 000.00 \$
TOTAL (Égout pluvial et drainage)						=	203 375.00 \$

3. TRAVAUX DE FONDATIONS DE RUE**3.1 Boulevard des Monts**

3.1.1	Enlèvement du pavage et de la fondation existants, incluant sciage du pavage existant et enlèvement des matériaux en surplus	330	m car.	x	10.00 \$	=	3 300.00 \$
3.1.2	Préparation et mise en forme des fondations conservées	330	m car.	x	3.00 \$	=	990.00 \$
3.1.3	Fondation supérieure en pierre concassée MG-20 ● 200 mm d'épaisseur	330	m car.	x	8.00 \$	=	2 640.00 \$

3.2 Rue Rolland

3.2.1	Trait de scie et enlèvement du pavage existant	30	m car.	x	10.00 \$	=	300.00 \$
3.2.2	Préparation et mise en forme de l'infrastructure	30	m car.	x	3.00 \$	=	90.00 \$
3.2.3	Fondation inférieure en pierre concassée MG-56 ● 300 mm d'épaisseur	30	m car.	x	15.00 \$	=	450.00 \$
3.2.4	Fondation supérieure en pierre concassée MG-20 ● 200 mm d'épaisseur	30	m car.	x	10.00 \$	=	300.00 \$

Remplacement de la conduite pluviale - rue du Mont-du-Rocher et boulevard des Monts

ART.	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ DE MESURE	x	PRIX UNITAIRE	=	MONTANT
3.3	<u>Entrée privée #3156</u>						
3.3.1	Trait de scie et enlèvement du pavage existant	260	m car.	x	10.00 \$	=	2 600.00 \$
3.3.2	Préparation et mise en forme de l'infrastructure	260	m car.	x	3.00 \$	=	780.00 \$
3.3.3	Fondation en pierre concassée MG-20 ● 300 mm d'épaisseur	260	m car.	x	15.00 \$	=	3 900.00 \$
3.4	Nettoyage des rues existantes						
a)	Balai mécanique	8	hres	x	120.00 \$	=	960.00 \$
a)	Camion citerne	8	hres	x	110.00 \$	=	880.00 \$
TOTAL (Fondations de rue)						=	17 190.00 \$

4. TRAVAUX DE PAVAGE ET DE BORDURES**4.1 Boulevard des Monts**

4.1.1	Béton bitumineux EB-14 (PG 58-34), couche unique ● 70 mm d'épaisseur	330	m car.	x	25.00 \$	=	8 250.00 \$
-------	---	-----	--------	---	----------	---	-------------

4.2 Rue Rolland

4.2.1	Béton bitumineux EB-14 (PG 58-34), couche unique ● 70 mm d'épaisseur	30	m car.	x	25.00 \$	=	750.00 \$
-------	---	----	--------	---	----------	---	-----------

4.3 Entrée privée #3156

4.3.1	Béton bitumineux EB-10S (PG 58-34), couche unique ● 50 mm d'épaisseur	260	m car.	x	18.00 \$	=	4 680.00 \$
-------	--	-----	--------	---	----------	---	-------------

4.4	Ouvrage de béton à démolir, enlever et disposer ● bordure	70	m lin.	x	30.00 \$	=	2 100.00 \$
-----	--	----	--------	---	----------	---	-------------

4.5	Bordure en béton 32 MPa, 200 mm de largeur, incluant la préparation du lit et la pierre concassée ● adjacente à un nouveau pavage	80	m lin.	x	60.00 \$	=	4 800.00 \$
-----	---	----	--------	---	----------	---	-------------

4.6	Nivellement arrière trottoir et/ou bordure incluant excavation et/ou remplissage en matériau cl. "B"	120	m car.	x	3.00 \$	=	360.00 \$
-----	---	-----	--------	---	---------	---	-----------

4.7	Terrassement et mise en forme du talus proposé, incluant excavation et/ou remplissage en matériau cl. "B"	150	m car.	x	6.50 \$	=	975.00 \$
-----	--	-----	--------	---	---------	---	-----------

Remplacement de la conduite pluviale - rue du Mont-du-Rocher et boulevard des Monts

ART.	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ DE MESURE	x	PRIX UNITAIRE	=	MONTANT
4.7	Engazonnement en plaques incluant 150 mm de terre arable tamisée	1 500	m car.	x	15.00 \$	=	<u>22 500.00 \$</u>
	TOTAL (Pavage et bordures)					=	44 415.00 \$
5. AMÉNAGEMENT							
5.1	Réparation des aménagements existants (clôtures, haies, etc.)				Forfaitaire	=	<u>5 000.00 \$</u>
	TOTAL (Aménagement)					=	5 000.00 \$
6. GESTION DE LA CIRCULATION							
6.1	Signalisation de chantier				Forfaitaire	=	<u>2 000.00 \$</u>
	TOTAL (Signalisation de chantier)					=	2 000.00 \$
7. MARQUAGE DE CHAUSSÉE							
7.1	Marquage de chaussée				Forfaitaire	=	<u>500.00 \$</u>
	TOTAL (Marquage de chaussée)					=	500.00 \$

Autoroute 15



**VILLE DE
SAINTE-ADELE**

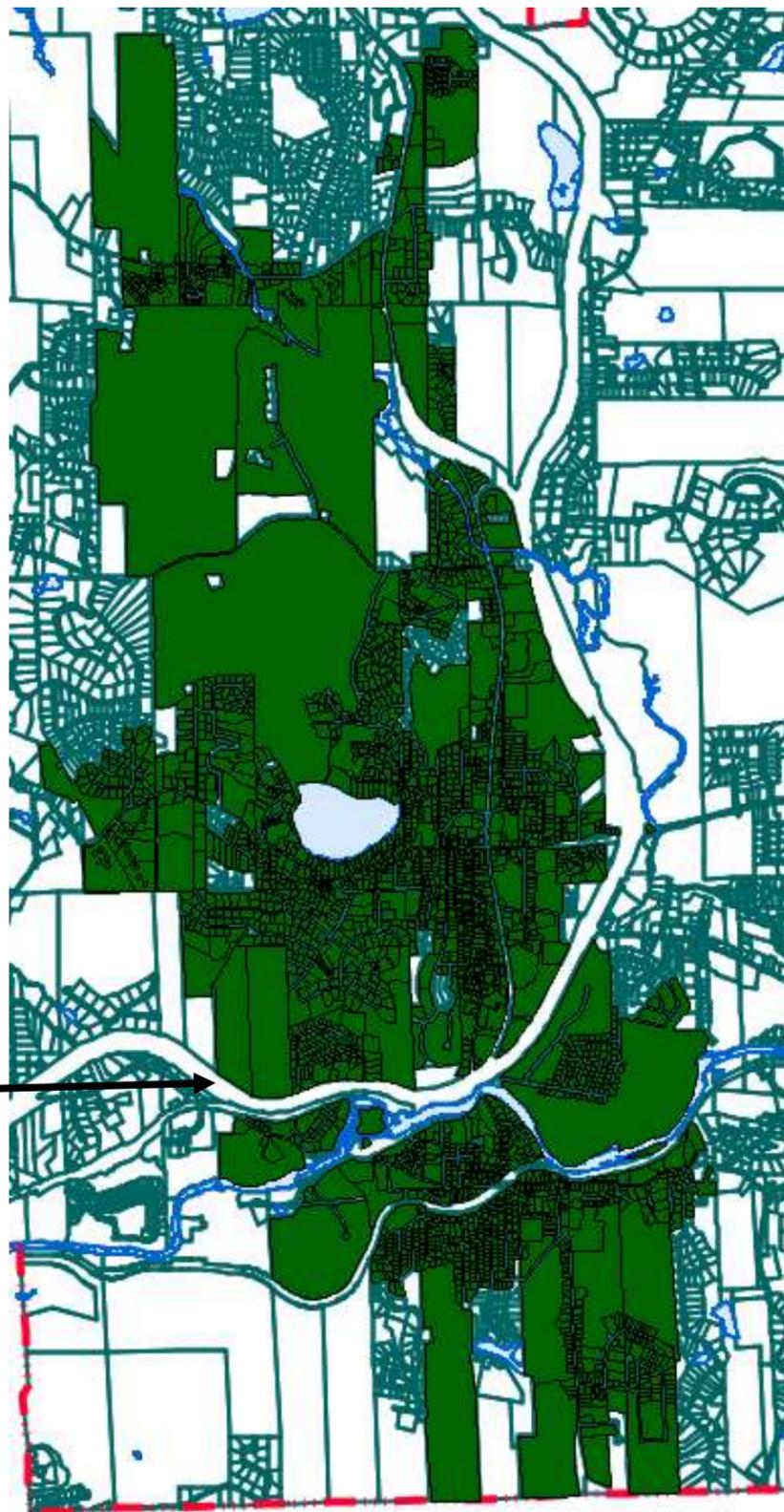


**PLAN DE TAXATION -
Travaux de réfection de conduites
d'égout sanitaire et pluviale sur les rue
Rolland, Mont-du-Rocher et le
boulevard des Monts**

immeubles dans le bassin de taxation de
l'égout sanitaire
lequel est sélectionné en brun
13 novembre 2016

**Annexe C
RÈGLEMENT 1239**

Autoroute 15



**VILLE DE
SAINTE-ADÈLE**



**PLAN DE TAXATION -
Travaux de réfection de conduites
d'égout sanitaire et pluviale sur les
rue Rolland, Mont-du-Rocher et le
boulevard des Monts**

immeubles dans le bassin de taxation
de l'égout pluvial
lequel est sélectionné en vert
13 novembre 2016

**Annexe D
RÈGLEMENT 1239**